

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

Attestation d'utilisation AEAI n° 26770

Groupe 222 Vitrages verticaux

Forster Profilsysteme AG Requérant

Amriswilerstrasse 50

Postfach 400 9320 Arbon Schweiz

Forster Profilsysteme AG Fabricant

> 9320 Arbon Schweiz

FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER Produit

Fenêter à deux battants en acier/acier fin FORSTER UNICO, vitrage PYRODUR-30-253 Description

TRIPLE (41mm, Lmax=2000mm, Smax=2,1m2), avec ferrures oscillo-battantes*

(système fermé), joints caoutchouc

E 30-RF1 Utilisation

pm avec poids spécifique bas, Btest=2260mm, Htest=2060mm *à ouvrir uniquement pour travaux de nettoyage et d'entretien Utilisation subordonnée à l'autorisation de la police du feu

Efectis France, Mazierès-lès-Metz: Prüfbericht 'EFR-15-V-002656' (01.12.2015); ift, Documentation

Rosenheim: Gutachterliche Stellungnahme '15-004248-PR01 (GAS-C04-01-de-01)'

(26.02.2016)

EN 1363-1, EN 1634-1 Conditions d'essai

Classe de résistance au feu: E 30 Appréciation

Durée de validité 31.12.2021 Date d'édition 29.06.2016

Remplace l'attestation du

autorités cantonales de protection incendie

Michael Binz

Organisme de reconnaissance des

Gérald Rappo



Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

n° AEAI 26770

Groupe 222 Vitrages verticaux

Requérant Forster Profilsysteme AG

Amriswilerstrasse 50

Postfach 400 9320 Arbon Schweiz

Produit FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER

Durée de validité 31.12.2021

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

Augmentation dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application

réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur Bmin=1130mm Hmin=1545mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

 Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Constructions vitrées

- Le type de verre et la méthode de fixation, y compris le type et le nombre de fixations par mètre, ne doit pas changer par rapport à ceux soumis aux essais.
- Le nombre de baies vitrées et les dimensions de chaque vitrage (largeur et hauteur) contenu dans l'élément d'essai peuvent:
 - être réduits proportionnellement à la diminution de la grandeur de la porte ou
- pas être augmentés.
- La distance entre le bord du vitrage et le périmètre du vantail ou la distance entre les baies vitrées ne doit pas être réduite par rapport à celle de l'élément d'essai. La largeur minimale de la frise est de 50mm.

Remarque : Il s'agit ici d'une traduction française non officielle, car la version 2008 de la norme EN 1634-1 n'existe pas encore en français.

Finitions décoratives

 Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.



Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Information sur l'utilisation selon les prescriptions suisses de protection incendie AEAI

n° AEAI 26770

Groupe 222 Vitrages verticaux

Requérant Forster Profilsysteme AG

Amriswilerstrasse 50

Postfach 400 9320 Arbon Schweiz

Produit FORSTER UNICO EW30-2 FENSTER

Durée de validité 31.12.2021

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après: Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim n° 15-004248-PR01 (GAS-C04-01-de-01) du 26.02.2016

• Bmax=2260mm, Hmax=2060mm, Smax=4,66m2

vitrages

Pyrodur 30-2x3 ISO* E=28-44mm Lmax=2000mm Smax=2,20m2 Pyrodur 30-3x3 ISO* Lmax=2000mm Smax=2,20m2 E=28-44mm Contraflam lite 30 Climatop IGU* E=28-44mm Lmax=2000mm Smax=2,20m2 Contraflam lite 30 Climaplus IGU* E=28-44mm Lmax=2000mm Smax=2,20m2

Autres variantes selon expertise

^{*}verre isolant en double ou triple vitrage